



Commission canadienne de sûreté
nucléaire
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé
le 30 septembre 2021 (non vérifié)

Novembre 2021



Commission canadienne de sûreté nucléaire
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021
© Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) 2021
ISSN 1927-2173

La reproduction d'extraits du présent document à des fins personnelles est autorisée à condition d'en citer la source en entier. Toutefois, sa reproduction en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Also available in English as: *Canadian Nuclear Safety Commission – Quarterly Financial Report for the Quarter Ended September 30, 2021*

Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le [site Web de la CCSN](#). Pour obtenir un exemplaire du document en français ou en anglais, veuillez communiquer avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
CANADA

Téléphone : 613-995-5894 ou 1-800-668-5284 (au Canada seulement)

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : cnscccsn@nsc-ccsn.gc.ca

Site Web : suretenucleaire.gc.ca

Facebook : facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire

YouTube : youtube.com/ccsnccsn

Twitter : [@CCSN_CNCS](https://twitter.com/CCSN_CNCS)

LinkedIn : linkedin.com/company/cnsc-ccsn

Table des matières

1. Introduction	1
1.1 Autorisation et mandat.....	1
1.2 Méthode de présentation	2
1.3 Structure financière de la CCSN	2
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....	3
2.1 État des autorisations votées et législatives	3
2.2 Analyse des dépenses	4
3. Risques et incertitudes	5
4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes	5
5. Approbation des cadres supérieurs	6
Annexe.....	7
État des autorisations (non vérifié)	7
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées).....	8

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il devrait être consulté parallèlement au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses.

Ce rapport trimestriel a été examiné par le Comité ministériel d'audit.

1.1 Autorisation et mandat

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été créée le 31 mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). La CCSN est un établissement public et rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

En tant qu'organisme de réglementation indépendant et tribunal administratif quasi judiciaire, la CCSN a compétence sur toutes les activités liées au secteur nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada. Selon le mandat que lui confère la LSRN, la CCSN doit :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada afin de préserver la santé et la sécurité et de protéger l'environnement
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport de substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation d'équipement et de renseignements réglementés
- mettre en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris des mesures de non-prolifération des armes et des dispositifs explosifs nucléaires
- informer objectivement le public, sur les plans scientifique, technique et réglementaire, au sujet des activités de la CCSN et des effets que le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires peuvent entraîner sur la santé et la sécurité des personnes et l'environnement

Le Plan ministériel et le Budget principal des dépenses (Partie II) offrent davantage d'informations sur les pouvoirs, le mandat et le cadre des résultats ministériels de la CCSN.

1.2 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. Le tableau sur l'état des autorisations joint à ce rapport (voir l'annexe) inclut les autorisations de dépenser de la CCSN accordées par le Parlement et utilisées par la CCSN conformément au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022, ainsi que les transferts des crédits centraux du Conseil du Trésor approuvés à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées au moyen de limites annuelles approuvées, au moyen de lois ou de mesures législatives (sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées).

La CCSN applique la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus d'établissement des rapports sur les résultats ministériels. Toutefois, la comptabilité axée sur les dépenses demeure pour les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement.

1.3 Structure financière de la CCSN

La CCSN dispose d'une structure financière permettant le recours à divers mécanismes de financement pour réaliser son mandat. La plus grande partie du financement de la CCSN provient d'autorisations budgétaires législatives et le reste, d'autorisations budgétaires votées.

En vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, la CCSN a l'autorisation légale de dépenser au cours d'un exercice financier toutes les recettes qu'elle a reçues au cours de l'exercice financier courant ou précédent dans le cadre de ses activités. Les montants perçus provenant des droits réglementaires pour les permis et les demandes de permis sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et disponible en temps utile permettant de gérer les changements rapides dans la charge de travail associée à la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien.

La CCSN tire aussi son financement d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement (Crédit 1 – Dépenses de programme). Cette autorisation votée sert à financer quelques activités et certains types de titulaires de permis qui, en vertu de la réglementation, ne sont pas assujettis au recouvrement des coûts. La réglementation prévoit, par exemple, que les hôpitaux et les universités soient exemptés de ces droits, puisque ces établissements se consacrent au bien commun. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités découlant de ses obligations qui ne présentent pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables. On compte parmi ces activités celles concernant les obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), les responsabilités publiques (comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique) et la mise à jour de la LSRN et de ses règlements d'application.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés relèvent des autorisations budgétaires législatives.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux éléments ayant contribué au changement net des autorisations, ainsi que les dépenses réelles effectuées pour le trimestre et le cumul de l'exercice pour la période qui s'est terminée le 30 septembre 2021.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	Autorisations budgétaires 2021-2022 jusqu'au 31 mars 2022	Autorisations budgétaires 2020-2021 jusqu'au 31 mars 2021	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulées au T2 de 2021-2022	Dépenses cumulées au T2 de 2020-2021	Écart entre les dépenses
Crédit 1 – Dépenses de programmes	42 836	31 876	10 960	16 857	17 307	(450)
Législatives :						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 417	4 359	58	2 209	2 180	29
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN	98 251	98 953	(702)	43 463	41 053	2 410
Autorisations législatives totales	102 668	103 312	(644)	45 672	43 233	2 439
Total	145 504	135 188	10 316	62 529	60 540	1 989

2.1 État des autorisations votées et législatives

Les autorisations totales de dépenser disponibles pour la CCSN en 2021-2022 ont augmenté de 10,3 millions de dollars ou 7,6 % (passant à 145,5 millions de dollars) au 30 septembre.

Les autorisations votées ont augmenté de 11,0 millions de dollars ou 34,4 % (passant à 42,8 millions de dollars) au 30 septembre, car la totalité des autorisations a déjà été reçue de l'exercice en cours, alors que 9/12 des autorisations avait été reçues à la même date lors de l'exercice précédent. Cette augmentation comprend aussi le financement reçu du Secrétariat du Conseil du Trésor pour les rajustements salariaux négociés et une augmentation du montant du budget de fonctionnement reporté.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés sont demeurées inchangées à 4,4 millions de dollars.

L'autorisation budgétaire législative de la CCSN pour les dépenses, en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, se fonde sur les dépenses pour des activités assujetties à des droits pour le recouvrement des coûts. Cette autorisation a légèrement diminué de 0,7 million de dollars ou 0,7 % (passant à 98,3 millions de dollars).

2.2 Analyse des dépenses

Comme il est indiqué dans le tableau de l'État des autorisations fourni en annexe, les dépenses au T2 ont augmenté de 2,0 millions de dollars ou 6,4 % (passant à 33,8 millions de dollars) et les dépenses pour le cumul de l'exercice (CDE) ont augmenté de 2,0 millions de dollars ou 3,3 % (passant à 62,5 millions de dollars). Les dépenses au T2 liées au crédit 1 ont diminué de 0,4 million de dollars ou 4,4 % (passant à 8,9 millions de dollars), et les dépenses pour le CDE ont diminué de 0,4 million de dollars ou 2,6 % (passant à 16,8 millions de dollars). Les dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN ont augmenté de 2,4 millions de dollars ou 11,4 % (passant à 23,8 millions de dollars), et les dépenses pour le CDE ont augmenté de 2,4 millions de dollars ou 5,9 % (passant à 43,5 millions de dollars). Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés sont demeurées inchangées à 1,1 million de dollars pour le T2 et 2,2 millions de dollars pour le CDE.

Comme il est indiqué dans le tableau des dépenses budgétaires ministérielles par article courant fourni en annexe, l'augmentation des dépenses de 2,0 millions de dollars pour le T2 et le CDE, par article courant, s'explique par :

- une augmentation de 1,4 million de dollars (2,2 millions de dollars pour le CDE) des coûts liés au personnel en raison des rajustements salariaux négociés et d'une augmentation de l'utilisation d'équivalents temps plein attribuable à la dotation de postes vacants, car il y a eu des retards dans la dotation en 2020-2021 découlant de la pandémie de COVID-19
- une augmentation de 1,4 million de dollars (0,6 million de dollars pour le CDE) des coûts liés aux services professionnels et aux services spéciaux. L'augmentation au T2 s'explique principalement par le moment où les paiements ont été effectués à d'autres ministères pour des services de technologie de l'information. L'augmentation pour le CDE découle principalement d'une hausse des dépenses liées à l'embauche de consultants en gestion pour l'examen stratégique des opérations de la CCSN et de consultants en technologie de l'information et en télécommunications
- une baisse de 0,5 million de dollars (0,8 million de dollars pour le CDE) des dépenses liées à l'acquisition de matériel et d'équipement en raison de coûts engagés aux T1 et T2 de 2020-2021 pour l'achat d'équipement informatique afin que le personnel puisse travailler à distance
- une diminution de 0,3 million de dollars (0,2 million de dollars pour le CDE) des paiements de transfert en raison du décalage dans les dates de paiement des

contributions pour le Programme de recherche et de soutien et le Programme de financement des participants

- une diminution nette de 0,2 million de dollars pour le CDE dans les autres catégories de dépenses

3. Risques et incertitudes

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion mondiale de la COVID-19 était une pandémie. Le 15 mars 2020, la CCSN a activé le Plan de continuité des activités. Elle a pris une série de mesures relatives à la santé et la sécurité en réponse à la pandémie de COVID-19, notamment en équipant son personnel afin qu'il puisse travailler à distance, et en restreignant les déplacements. La CCSN continue de réaliser ses activités de réglementation.

La CCSN continue de s'acquitter de son mandat et de réaliser ses priorités stratégiques, tout en veillant à la santé de ses employés. Elle a élaboré et mis en œuvre un plan détaillé de retour sur les lieux de travail. L'approche de la CCSN pour le retour graduel sur les lieux de travail sera guidée par l'orientation de l'Agence de la santé publique du Canada et de Santé Canada, avec le soutien du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines et du Secrétariat du Conseil du Trésor, et tiendra compte des meilleures pratiques de l'industrie et du gouvernement.

La CCSN continue de revoir son cadre de planification stratégique en réponse à la COVID-19 afin de tenir compte des changements qui se produisent dans le secteur nucléaire. Elle continue également à anticiper les besoins d'une industrie en pleine évolution, plus particulièrement :

- la délivrance, en 2018, d'un permis à Ontario Power Generation pour la centrale nucléaire de Pickering, qui cessera ses activités commerciales en 2024 et poursuivra ses activités de déclasserment jusqu'à la fin de la période d'autorisation du permis en 2028
- l'intérêt continu du secteur pour les petits réacteurs modulaires
- la hausse des activités de consultation et de mobilisation des Autochtones
- la croissance prévue de la demande et la capacité de production planifiée pour des isotopes médicaux
- la croissance potentielle de la capacité nucléaire compte tenu des objectifs de carboneutralité

La CCSN évalue régulièrement l'incidence des changements sur les ressources au moyen de processus officiels de planification et de budgétisation afin de maintenir une souplesse et une durabilité compte tenu des besoins changeants du marché et de la COVID-19.

4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Comme il a été expliqué plus haut, la CCSN a modifié sa méthode de fonctionnement en favorisant un environnement de travail à distance et en réduisant au minimum les voyages afin d'assurer la santé et la sécurité de ses employés.

En août 2021, Jason Cameron, vice-président des Affaires réglementaires et dirigeant principal des communications, a quitté la CCSN. Liane Sauer a été nommée sur une base intérimaire pour le remplacer.

En septembre 2021, la CCSN a annoncé que Marc Leblanc, secrétaire de la Commission, quittera la CCSN le 31 décembre 2021. Du même coup, il a été annoncé que le Secrétariat et les Services juridiques seront fusionnés à compter du 1^{er} janvier 2021 et deviendront le Greffe de la Commission. Lisa Thiele dirigera le Greffe de la Commission en tant que vice-présidente des Affaires juridiques et de la Commission.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

X

X

Rumina Velshi
Présidente

Stéphane Cyr
Dirigeant principal des finances

Ottawa (Canada)
Date :

Annexe

État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	42 836	8 857	16 857	31 876	9 263	17 307
Autorisations budgétaires législatives						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 417	1 105	2 209	4 359	1 090	2 180
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN	98 251	23 847	43 463	98 953	21 412	41 053
Autorisations budgétaires totales	145 504	33 809	62 529	135 188	31 765	60 540
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	145 504	33 809	62 529	135 188	31 765	60 540

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	109 995	25 752	50 710	103 098	24 344	48 482
Transports et communications	3 582	75	125	5 340	14	23
Information	995	74	433	1 021	74	542
Services professionnels et spéciaux	18 738	5 738	7 583	15 248	4 340	7 027
Locations	4 088	1 394	1 983	4 132	1 483	1 956
Services de réparation et d'entretien	2 474	186	314	1 120	146	236
Services publics, matériaux et fournitures	500	85	160	437	65	95
Acquisition de matériel et d'équipement	3 228	149	428	3 419	603	1 179
Paiements de transfert	1 770	381	795	1 327	660	967
Autres subventions et paiements	134	(25)	(2)	46	36	33
Dépenses budgétaires brutes totales	145 504	33 809	62 529	135 188	31 765	60 540
Total des revenus affectés aux dépenses	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	145 504	33 809	62 529	135 188	31 765	60 540

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.